



# TRANSPORTS SCOLAIRES

## Dossier d'inscription 2022-2023

Je m'inscris avant le 20 juillet 2022 et je bénéficie du meilleur tarif.

Une majoration de la participation familiale de 30€ sera appliquée à partir de cette date.

Cochez la case qui vous concerne

SERVICES SCOLAIRES / LIGNES RÉGULIÈRES CARS RÉGION LOIRE

SNCF / TRANSPORTS URBAINS (STAS/STAR)

Madame, Monsieur,

Vous résidez dans une **commune de la Loire (hors agglomération de St-Etienne Métropole, de Roanne Agglomération ou de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais)** et vous souhaitez inscrire votre enfant au transport scolaire à partir de septembre 2022.

Deux possibilités s'offrent à vous :

① L'inscription et le paiement en ligne : Une solution simple, rapide et sécurisée.

Connectez-vous sur : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) (rubrique Services transports), puis cliquez sur « Inscription en ligne et suivi » en page d'accueil du site.

*Cas particuliers (gardes alternées, enfants placés) vous devez remplir le présent dossier.*

② Le dossier papier : Vous avez aussi la possibilité de remplir le dossier papier. Il sera à faire tamponner par

l'établissement scolaire et à retourner à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

### ATTENTION

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération stéphanoise doivent s'adresser à Saint-Étienne Métropole (04 77 32 90 38).

E-mail : [transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr](mailto:transports-scolaires@saint-etienne-metropole.fr)

> Les responsables légaux domiciliés dans les communes de l'agglomération roannaise doivent s'adresser à point city star (04 77 727 727) - e-mail : [schooly@bus-star.com](mailto:schooly@bus-star.com)

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : 19 juillet 2022**

En cas de non respect de cette date, le chargement du titre de transport ne pourra être garanti pour la rentrée des classes et une **majoration de 30€** sera appliquée sur les frais d'inscription.

## — VOS CONTACTS À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Adresse** : Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire  
18 rue Mimard, 42000 SAINT-ETIENNE

Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous uniquement de 9h00 à 12h00. Accès Transports en commun : tram arrêt Jean Moulin

**Site internet** : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) (rubrique Services transports).

**Nous contacter** : Formulaire de contact disponible sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) (rubrique Services transports).

Tél. 04 26 73 55 55

1

# CONSEILS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## ① La carte billettique sans contact

Pour effectuer ses déplacements scolaires, l'élève devra toujours être en possession de sa carte de transport. Le support est valable 5 ans. Elle doit être précieusement conservée par la famille, qui devra obligatoirement, chaque année, renouveler l'inscription au transport scolaire de son enfant.

## ② Comment inscrire votre enfant au transport scolaire

DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

**PREMIÈRE INSCRIPTION :** votre enfant n'a jamais eu de carte de transport scolaire du réseau cars Région Loire.

- Renseigner la page 4 et joindre une photo d'identité en indiquant au verso le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant.
- Si votre dossier est accepté, la carte billettique avec l'abonnement scolaire chargé vous sera envoyée.
- Si votre enfant est en possession d'une carte billettique délivrée par un autre réseau de transport, merci de contacter l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

**RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION :** votre enfant utilisait le réseau cars Région de la Loire en 2021-2022.

- Renseigner obligatoirement la page 4.
- Si votre dossier est accepté, l'abonnement scolaire sera directement rechargé sur la carte de votre enfant à distance et sera activé dès la première validation de la carte de votre enfant à bord du car.

>> JE M'INSCRIS VITE ET JE BÉNÉFICIE DU MEILLEUR TARIF <<

## ③ Conditions à respecter et montant de la participation familiale

**POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE** (correspondant à 10 mois de scolarité)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance environ 90% du coût réel du transport. La somme indiquée ci-dessous est la part résiduelle à la charge de la famille.

EN APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 MARS 2022

PARTICIPATION FINANCIÈRE ANNÉE 2022-2023				
LIGNES	JUSQU'AU 19 JUILLET INCLUS	À COMPTER DU 20 JUILLET + majoration de 30 €	SUPPORT	SOUHAIT DE LA FAMILLE
<b>TARIF 1</b>				
Cars Région Loire et/ou ligne scolaire de la Loire	110 €	140 €	Carte billettique OURA	
SNCF ou Cars Région Loire + SNCF	110 €	140 €	Carte papier	
Cars Région Loire + ligne autres départements (43, 71, Cars du Rhône)	110 €	140 €	Carte billettique OURA ou carte papier	
<b>TARIF 2</b>				
Cars Région Loire + LVA (Vienne Agglo)	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAS ou Cars Région Loire + STAS ou Cars Région Loire + ligne scolaire Saint-Étienne Métropole	200 €	230 €	Carte billettique OURA	
STAR ou Cars Région Loire + STAR ou Cars Région Loire + LRA (Ligne scolaire Roannais Agglomération)	200 €	230 €	Carte papier	
Cars Région Loire + TCL	200 €	230 €	Carte papier	
SNCF + STAS	200 €	230 €	Carte papier	

**POUR UNE DEMANDE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :**

La famille peut effectuer les démarches d'inscriptions en ligne ou sur un dossier papier.

**ATTENTION** Une étude précise du trajet de l'élève sera effectuée avant attribution de l'accès au réseau SNCF ou aux différents réseaux urbains (STAS, STAR, etc.). Le réseau Cars Région Loire sera privilégié, lorsqu'il permet d'effectuer le trajet scolaire (domicile – établissement).

**PARTICIPATION FAMILIALE**

	TARIF 1	TARIF 2
À compter du 1/01 (pour les demandes déposées à partir du 20/12)	84 €	138 €
À compter du 1/04 (pour les demandes déposées à partir du 20/03)	42 €	69 €

## 4 Décrire le trajet scolaire effectué le matin par l'élève

Pour inscrire votre enfant, nous avons besoin de connaître précisément le trajet scolaire qu'il suivra le matin :

- merci de mentionner tous les transports utilisés successivement pour effectuer son trajet,
- indiquer soigneusement le nom de l'arrêt et la commune du point de montée et du point de descente,
- indiquer également l'utilisation d'un service scolaire ou d'un transport urbain (STAS, STAR, TCL...),
- Validation obligatoire une première fois sur le réseau émetteur de la carte pour activer le titre scolaire STAS+Cars Région Loire.

Si l'enfant utilise la SNCF (TER), joindre à votre dossier la liasse SNCF et deux photos.

Rappel : avec l'inscription en ligne, vous bénéficiez d'une aide en ligne pour le choix du trajet scolaire. Rendez-vous sur [www.auvergnhonealpes.fr](http://www.auvergnhonealpes.fr) (rubrique Services transports).

## 5 Comment régler la participation familiale annuelle

**LE PAIEMENT PAR CHÈQUE** (y compris en cas de garde alternée) :

- établir un chèque par enfant à l'ordre de « Régie des Transports 42 » du montant annuel de la participation familiale (**préciser les nom et prénom de l'enfant au dos du chèque**),
- agraffer le chèque à l'emplacement réservé ci-dessous.

**LE PAIEMENT EN NUMÉRAIRE** : sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, 18 rue Étienne Mimard, 42006 SAINT-ÉTIENNE. Ouverture au public du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et sur rendez-vous uniquement de 9h à 12h (avant tout déplacement dans nos locaux, prenez contact avec nos services au 04 26 73 55 55).

**LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE** :

- en ligne sur [www.transportscolaire.loire.auvergnhonealpes.fr/craura\\_42/usager/](http://www.transportscolaire.loire.auvergnhonealpes.fr/craura_42/usager/)
- sur place à l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire.

Si l'élève n'a plus besoin d'utiliser le transport scolaire, la famille peut demander le remboursement de la participation familiale en joignant un justificatif ainsi qu'un RIB-IBAN, selon la règle suivante :

- avant la rentrée, remboursement intégral de l'abonnement,
- avant le 31 décembre, remboursement des 6 derniers mois,
- après le 31 décembre, aucun remboursement.

**La carte billettique est à conserver pour des utilisations ultérieures.**

### ATTENTION

- Tout dossier incomplet sera retourné.
- Toute inscription en cours de trimestre vaut règlement de la totalité du trimestre.
- Tout paiement non honoré fera l'objet de poursuites par la Paierie régionale et d'une interdiction d'utiliser le car.

1 <sup>er</sup> TRANSPORT	2 <sup>e</sup> TRANSPORT
Nom transporteur : Autocars Just	Nom transporteur : Stas
Code ligne ou service spécial : L14 Jonzieux-Marlhes	Code ligne ou service spécial : Ligne réseau Stas
Point de montée (commune et libellé) : Place du Millénaire Marlhes	Point de montée (commune et libellé) : Saint-Étienne
Point de descente (commune et libellé) : Pl Bellevue Gutenberg Saint-Étienne	Point de descente (commune et libellé) : Saint-Étienne

## 6 Droits et usages de l'abonnement scolaire - Pass réseau Cars Région Loire

Tout élève en possession d'un titre de transport valide pour l'année scolaire 2022-2023 aura la possibilité d'accéder en usage complémentaire aux lignes régulières du réseau Cars Région Loire en activant le Pass Réseau pour un tarif de 5 €. Pour cela, l'élève devra se rendre dans l'agence commerciale d'un des transporteurs du réseau de lignes régulières Cars Région Loire (liste et coordonnées sur [www.auvergnhonealpes.fr](http://www.auvergnhonealpes.fr)). À la rentrée, sur présentation de sa carte billettique à jour du titre de transport pour l'année scolaire 2022-2023 et d'une autorisation parentale écrite pour les élèves mineurs (modèle téléchargeable sur [www.auvergnhonealpes.fr](http://www.auvergnhonealpes.fr)), le transporteur chargera les Pass Réseau donnant accès à l'ensemble des lignes régulières du réseau Cars Région Loire.

Ce pass sera valable jusqu'au 15 septembre 2023. Il permet ainsi de voyager gratuitement tout l'été et les premiers jours de la rentrée 2023 sur l'ensemble des lignes régulières Cars Région Loire, sans s'acquitter d'un autre titre de transport. Pour les élèves en possession d'une carte papier émanant de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire, il faudra apporter une photo pour se faire établir gratuitement une carte billettique sur laquelle le transporteur chargera le Pass Réseau à 5 €.

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives mentionnées. Sauf opposition de votre part, ces données pourront être transmises aux divers acteurs du transport scolaire, exploitées pour des enquêtes sur les transports régionaux et utilisées en cas d'éventuelle mise en place de services d'informations dans le cadre du transport scolaire.

AGRAFEZ ICI VOTRE CHÈQUE ▶



# DOSSIER D'INSCRIPTION (à remplir en majuscules)

Lire impérativement les informations pages 2 et 3 avant de remplir cet imprimé

PREMIÈRE DEMANDE  RENOUVELLEMENT

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe :  F  M

## Représentant légal – tuteur famille (ou établissement) d'accueil

## Cas de garde alternée représentant légal 2<sup>e</sup> parent

Nom : _____ <small>(1<sup>er</sup> parent si garde alternée)</small>	Nom : _____ <small>(2<sup>e</sup> parent si garde alternée)</small>
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____	Date de naissance : ____ / ____ / ____
Adresse précise : _____ _____	Adresse précise : _____ _____
Code postal : _____	Code postal : _____
Commune : _____	Commune : _____
Portable : _____	Portable : _____
E-mail : _____	E-mail : _____

Les communes de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération ne sont pas concernées par l'inscription auprès de la Région.

MODE DE PAIEMENT CHOISI  Chèque  Carte bancaire (à privilégier)

## ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE 2022-2023

Nom : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Type de scolarité :  École  Collège  Lycée général  Lycée technologique  Lycée professionnel/agricole  
Classe : \_\_\_\_\_ Qualité :  ½ pensionnaire  Externe  Interne

## TRAJET SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE SENS DOMICILE – ÉTABLISSEMENT (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1 <sup>ER</sup> TRANSPORT	2 <sup>E</sup> TRANSPORT	3 <sup>E</sup> TRANSPORT
Nom transporteur : _____	Nom transporteur : _____	Nom transporteur : _____
Numéro de la ligne : _____	Code ligne : _____	Code ligne : _____
Point de montée (commune et libellé) : _____ _____	Point de montée (commune et libellé) : _____ _____	Point de montée (commune et libellé) : _____ _____
Point de descente (commune et libellé) : _____ _____	Point de descente (commune et libellé) : _____ _____	Point de descente (commune et libellé) : _____ _____

## CAS DE GARDE ALTERNÉE - 2<sup>E</sup> TRAJET DE L'ÉLÈVE SENS DOMICILE – ÉTABLISSEMENT (n'omettre aucun code, point de montée et descente)

1 <sup>ER</sup> TRANSPORT	2 <sup>E</sup> TRANSPORT	3 <sup>E</sup> TRANSPORT
Nom transporteur : _____	Nom transporteur : _____	Nom transporteur : _____
Code ligne : _____	Code ligne : _____	Code ligne : _____
Point de montée (commune et libellé) : _____ _____	Point de montée (commune et libellé) : _____ _____	Point de montée (commune et libellé) : _____ _____
Point de descente (commune et libellé) : _____ _____	Point de descente (commune et libellé) : _____ _____	Point de descente (commune et libellé) : _____ _____

MONTANT DÛ \_\_\_\_\_ €

Cachet de l'établissement  
scolaire et date : \_\_\_\_\_

Renseignements vus et vérifiés le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

1<sup>er</sup> parent

### EN CAS DE GARDE ALTERNÉE :

Signatures des 2 parents dans le cas d'une garde alternée  
Le représentant légal certifie, après avoir pris connaissance  
des informations pages 2 et 3, l'exactitude des renseignements.

2<sup>e</sup> parent (si garde alternée) :

Nous attestons sur l'honneur que notre enfant est bien  
en garde alternée régulière.

J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration sera sanctionnée par une suppression de l'abonnement de transport sans remboursement.